

«La sécurité, un état d'esprit collectif»

SINISTRES Des professionnels étaient réunis en congrès, à Genève, afin d'échanger leurs vues sur le concept de «culture sécurité», à quelques mois de l'assouplissement des règles de protection incendie en Suisse

LORÈNE MESOT

La Suisse s'apprête à assouplir ses normes de sécurité incendie. Les PPI 2026 ou «prescriptions de protection incendie 2026», qui concernent tout le bâti, devraient entrer en vigueur à l'automne 2027 après avoir été reportées en raison de l'incendie du Constellation à Crans-Montana. Les garde-fous seront moins nombreux. Typiquement, le désenfumage (un système qui permet d'évacuer fumées et gaz) ne sera plus de rigueur pour les surfaces de moins de 600 m², comme les Docks à Lausanne ou le Chat Noir à Genève.

Anticiper les risques

Contre-intuitif? Après le drame de Nouvel An, forcément un peu, mais guère surprenant. L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) établit les PPI sur mandat de l'AIETC, l'Accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce. Or, «l'objectif de l'AIETC est simple: éliminer les obstacles au commerce entre les cantons et entre la Suisse et l'étranger en harmonisant et simplifiant le cadre légal», explique Eric Dubouloz, expert en protection incendie AEAi et cofondateur de la société Ecoservices.

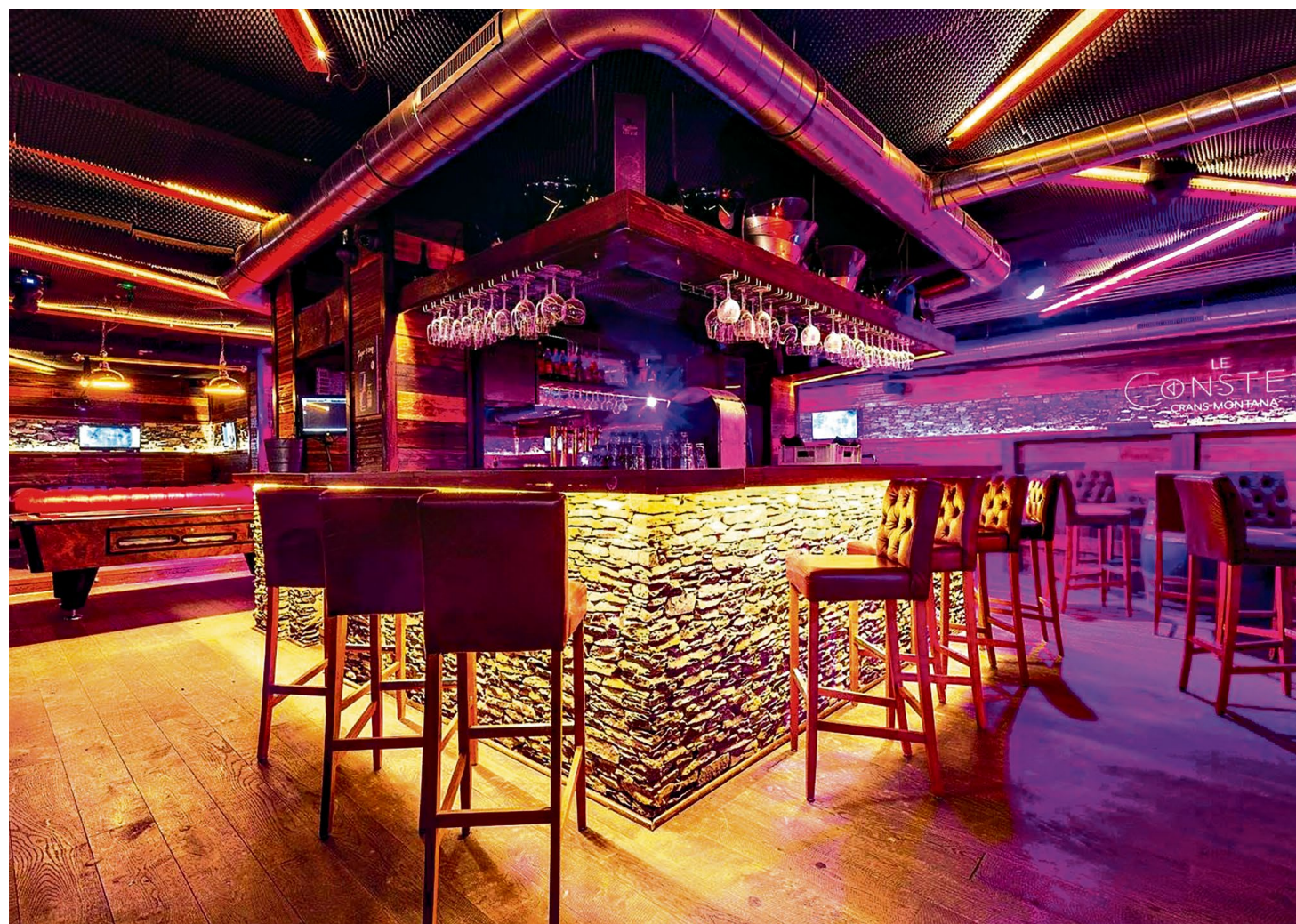
Mercredi dernier, cet expert, reconnu dans le domaine en Suisse, était invité à présenter les PPI 2026 à Palexpo dans le cadre de la conférence annuelle d'iSSUE, l'Institut suisse de sécurité urbaine et événementielle. Dans

la Halle numéro 3 étaient rassemblés notamment de nombreux chargés de sécurité de festival, de salles de concerts, de centres commerciaux, ainsi que des représentants officiels de la police et des pompiers.

Pascal Viot, fondateur d'iSSUE, chercheur à l'EPFL et conseiller stratégique au Paléo, pensait le programme de son événement depuis l'automne. L'incendie du Constellation a conduit à faire évoluer certains échanges. «Après un drame, il est normal de se demander si les règles sont suffisantes et correctement appliquées. Mais la sécurité ne repose jamais uniquement sur un empilement de normes, dit-il. Elle repose aussi sur une culture de sécurité partagée, sur la capacité à anticiper les risques, à signaler les problèmes, à prendre les bonnes décisions, et sur un véritable devoir de protection assumé par l'ensemble des acteurs du secteur.»

Tragédie «évitable»

De ce constat est née une discussion, sur scène mercredi dans la foulée de la présentation des nouvelles normes, entre Eric Dubouloz et de son homologue français Scott Delhaise-Ramond, associé de la société Moë-Kan. Deux experts, deux modèles, français et suisse, pour un échange technique et philosophique. «Nous avons vu le courage de ces femmes et de ces hommes qui quittent, chaque jour, les leurs pour aider des inconnus. Combien de temps allons-nous continuer à laisser ce courage uniquement à ceux



L'intérieur du bar Le Constellation, qui a été ravagé par les flammes durant la nuit du Nouvel An à Crans-Montana, le 1er janvier 2026. (2025/BESTIMAGE/IMAGO IMAGES)

qui interviennent après la catastrophe?» a déclaré Eric Dubouloz avant l'échange. «Ne devrions-nous pas avoir, nous aussi, le courage de faire notre travail de prévention, de parler, d'être intègres, y compris face à

«Notre mission est de protéger, pas de plaire»

ÉRIC DUBOULOZ,
EXPERT EN PROTECTION INCENDIE AEAi

nos clients et aux autorités politiques? Notre mission est de protéger, pas de plaire.»

La tragédie était «évitable», titrait le *New York Times* au lendemain de l'incendie mortel à Crans-Montana, tandis qu'au même moment la gestion sécuritaire et judiciaire de la catastrophe était questionnée publiquement en Italie. A la clé, un dégât d'image pour la Suisse,

pays du «propre en ordre». Est-elle vraiment mauvaise élève? La libérale Suisse a-t-elle à pâlir de son système devant la très prescriptive France?

Le modèle français répond à un schéma classique dans le monde de la sécurité: la réglementation évolue au gré des accidents, ont détaillé les deux hommes. «Nous avons, d'un côté, le Code de la construction et de l'habitation qui pose des principes et, de l'autre, ses applications, en fonction du type de bâtiment. Ces prescriptions sont continuellement mises à jour: rien que l'année dernière, il y a eu neuf arrêtés modificatifs», note Scott Delhaise-Ramond.

Comme dans l'aéronautique ou la chimie

«La législation prévoit, certes, presque tous les scénarios, mais le risque de ce système est d'aboutir à une culture de la conformité trompeuse: je peux prendre ma voiture, avec mon permis, mettre ma ceinture, vérifier mes rétroviseurs et

quand même avoir un accident.» En somme, la norme existe, encore faut-il se l'approprier et la rendre opérationnelle dans son établissement, souligne-t-il.

Côté suisse, à l'inverse, les normes ont été simplifiées petit à petit depuis les années 1990. Dès l'automne prochain, les constructeurs et exploitants auront, en plus, la possibilité d'y déroger s'ils peuvent prouver la viabilité de leur dispositif par modélisation (cette possibilité existe déjà depuis 2015) ou par analyse de risque. Cette évolution s'accompagne, forcément, de plus grandes responsabilités pour les concepteurs, les exploitants, les organisateurs, insiste Eric Dubouloz.

Et qui dit plus de responsabilités dit absolue nécessité de développer les compétences des différents acteurs. Or, à en croire les deux experts, le chemin est encore long. «Dans les secteurs à haut risque – l'aéronautique, la chimie, le nucléaire –, on voit bien que la responsabilité va toujours de pair avec des formations

très solides et des procédures très structurées», détaille Eric Dubouloz. Même si l'événementiel reste un secteur particulier, il pourrait s'en inspirer, juge-t-il. «Par exemple, avec la logique des check-lists, des briefings de sécurité, des retours d'expérience après les événements.»

Conversion des esprits

La norme est nécessaire, mais jamais suffisante, et la sécurité jamais acquise, répètent les deux hommes. «Il faut que tout le monde s'y mette», conclut Eric Dubouloz: maîtres d'ouvrage, architectes, ingénieurs, entrepreneurs du bâtiment, spécialistes incendie, autorités cantonales ou communales, exploitants, techniciens, bénévoles. «La sécurité ne doit plus être vue comme une obligation administrative, mais comme un état d'esprit collectif, avec une priorité réelle: prendre soin de l'autre, de sa vie, de son intégrité, de sa confiance dans les lieux qu'il fréquente. C'est cela, la culture sécurité.» ■